

EXTRAIT N°63/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260910-632026-DE

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Création et mise en place d'un atelier artistique BALAGN'ART

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLÉ Laetitia

Pouvoirs : VOISIN FONTANET Guy à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la commune de développer son offre culturelle et d'encourager la pratique des activités artistiques auprès de ses administrés.

Afin de répondre à une demande locale et de favoriser le lien social, il est proposé de créer un **atelier artistique et culturel « BALAGN'ART »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant l'intérêt local de proposer de nouvelles activités,

Considérant la nécessité de fixer les modalités d'organisation, de fonctionnement de cet atelier,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer l'atelier intitulé « BALAGN'ART » à compter du 12 septembre 2026 ;
- De fixer l'âge minimum d'inscription à 6 ans pour le moment ;
- De fixer les créneaux horaires comme suit :
6 ans à 11 ans = 09h45-11h00
12 ans à 18 ans : 11h00-12h15
- De fixer un calendrier près établi de 18 séances sur l'année (2 par mois, vacances scolaires exclues) ;
- Que l'atelier soit animé par un bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. **APPROUVE** la création de l'atelier artistique « BALAGN'ART » à compter du 12 septembre 2026, selon les modalités présentées.

2. **AUTORISE** Madame le
administratifs, convention
œuvre de cette activité.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 060-216000430-20260910-632026-DE

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 14/09/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

